

Emploi du temps : 26 heures par classe, un vrai changement

Une nouvelle donne

La réforme du collège construit un nouveau cadre horaire pour les collégiens. De la 6^{ème} à la 3^{ème}, les élèves auront 26h de cours hebdomadaires. L'AP et les EPI sont inclus dans ces 26 heures (3h en 6^{ème}, 4h en 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}).

Des élèves volontaires pourront bénéficier d'un enseignement de complément (LCA ou LCR) de 1h en 5^{ème}, 2h en 4^{ème} 3^{ème}. La pause méridienne de 1h30 doit être respectée et les élèves de 6^{ème} ne doivent pas avoir plus de 6 heures de cours par jour.

Qu'est-ce que cela va changer pour les emplois du temps ?

La première conséquence est une simplification de la semaine de cours et de l'organisation des enseignements au sein des collèges. L'amplitude horaire va diminuer mécaniquement car :

- Les horaires baissent en moyenne de 1.25h par niveau. Pour un collège de 16 classes, c'est 20 heures en moins dans la grille.
- L'offre optionnelle en plus (DP3, euro, bilangues, LCA LCR) est réduite (soit réduction, soit disparition). Pour un collège de 16 classes, c'est 15 heures en moins pour les options.*

Cette uniformisation des horaires élèves, par une amplitude réduite, peut se traduire par une nouvelle grille horaire. Beaucoup de collèges avaient pris l'habitude de commencer très tôt (dès 8h) et de finir très tardivement (17h30 voire 18h) afin de pouvoir tout caser.

La question courante : les EDT ne vont-ils pas devenir impossibles ?

Des collègues s'inquiètent néanmoins d'une possible complexification des emplois du temps des élèves. De fait, comme actuellement, des modalités pédagogiques (travail de groupe, dédoublements, alignement de classe selon les projets, accompagnement...) pèsent sur l'organisation des enseignements. Pour le collège 2016, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- L'organisation des EPI : quels choix pour les élèves ? quelle périodisation ?
- L'organisation de l'AP : faut-il aligner les classes pour faire des regroupements d'élèves ?
- L'usage des nombreuses heures profs pose aussi des contraintes sur l'EDT.

Conseils du SE-Unsa

- ✓ Ouvrir la réflexion sur les horaires de travail des élèves. En zone rurale et semi-rurale notamment, anticiper la question des transports scolaires.
- ✓ Tenter de ne pas dépasser 6 heures de cours pour tous les niveaux.
- ✓ Peser le poids des choix pédagogiques sur les contraintes horaires, penser à faire simple (voir nos conseils dans les fiches EPI et AP).

Le conseil pédagogique est l'instance qui permet de poser ces problèmes et de faire émerger des solutions qui conviennent aux élèves et aux enseignants.

*Attention, les moyens perdus ici sont largement compensés par les dotations d'heure profs (3h pour chaque classe). Voir notre fiche DHG.